

MAINTENANCE

De plus en plus réglementées, les installations de climatisation doivent être régulièrement vérifiées par des installateurs professionnels.



Contrat d'entretien :

Notre entreprise est qualifiée par **QUALICLIMAFROID** – ADC Fluides, nous avons donc la capacité nécessaire pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités de Catégorie I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Notre service dispose d'une astreinte 7j/7 24h/24 sur contrat de maintenance.

Tunzini Troyes, une entreprise certifiée

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, QUALICLIMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

SANTERNE ENERGIES EST
40 avenue de l'Europe
10300 STE SAVINE
(SIRET n°47882655500037)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités

CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Plus de renseignement sur nos contrats d'entretien ?

Pour faire une demande de contrat d'entretien de vos installations de climatisation, ventilation ou frigorifiques, cliquez sur le bouton ci-dessous ou appelez directement au **03.25.79.62.93**. Nous vous confirmerons la bonne prise en compte de votre demande.

Contactez-nous maintenant

SUIVEZ-NOUS  

[Mentions légales](#)

[Cookies](#)

[Plan du site](#)

[Les sites du Groupe](#)



[Configurer les cookies](#)